

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 mars 2023

Le conseil municipal de la commune de LES MAYONS s'est réuni le lundi 13 mars 2023, à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Georges GARNIER, 1^{er} adjoint.

ETAIENT PRESENTS

- M. MONDANI Michel, Maire
- Mrs GARNIER Georges et WICQUART Serge, adjoints
- Mmes ISNARD Catherine et LONJON Valérie, adjointes
- Mrs BERENGUIER Alain et GYNOUVES Denis, conseillers
- Mme MILESI Nicole, BIENVENU Audrey et DUFOUR Marie-France, conseillères

ABSENT(es) AYANT VOTE PAR PROCURATION :

- M. FENOGLIO Jérôme ayant donné procuration à M. BERENGUIER Alain, Mme GARCIA Chantal ayant donné procuration à M. GARNIER Georges, Mme ELIOT Françoise ayant donné procuration à M. MONDANI Michel et M. MONDANI Enzo ayant donné procuration à Mme LONJON

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	4
Votants	14

Le quorum étant atteint, Monsieur GARNIER Georges déclare la séance ouverte à 18h05.

Secrétaire de séance : Mme MILESI Nicole

Approbation du procès-verbal du 20 février 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 20 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR : (Date de convocation : 06.03.2023)

Finances locales – Décisions budgétaires

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2022
 - Budget principal communal
 - Budget annexe de l'eau et l'assainissement



M. Georges GARNIER, 1^{er} adjoint, présente de façon détaillée les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022 qui sont concordant avec les comptes de gestion tenus par la Trésorerie.

Concernant le budget de la commune, il a été constaté un excédent de :

- 549 086,83 € en fonctionnement,
- 47 066,55 € en investissement.

Pour le budget de l'eau et l'assainissement, il a été relevé un excédent de :

- 48 031,61 € en exploitation,
- 274 078,98 € en investissement.



FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

DELIBERATION N° 23031301

Objet : Adoption du compte administratif de la COMMUNE – Année 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte administratif de la commune pour l'année 2022.
Il propose de voter pour adopter ce document comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter le compte administratif de la commune qui est en concordance avec le compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur Le Maire,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la présente délibération

DELIBERATION N° 23031302

Objet : Adoption du compte de gestion de la COMMUNE – Année 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte de gestion de la commune pour l'année 2022.
Il propose de voter pour adopter ce document comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le compte de gestion de la commune qui est en concordance avec le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la présente délibération

DELIBERATION N° 23031303

Objet : Adoption du compte administratif du budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT – Année 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte administratif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2022.
Il propose de voter pour adopter ce document comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le compte administratif de l'eau et l'assainissement qui est en concordance avec le compte de Gestion du Trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la présente délibération

Objet : Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'Eau et Assainissement – Année 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte de gestion de l'eau et l'assainissement pour l'année 2022.
Il propose de voter pour adopter ce document comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le compte de gestion de l'eau et l'assainissement qui est en concordance avec le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré,
POUR A l'unanimité,

- **ADOPTE** la présente délibération

Fermeture de la séance à 19h00

Fait à Les Mayons, le 15 mars 2023,

Le secrétaire de séance
Nicole MILESI



Le Premier adjoint,
Georges GARNIER

